

Déclaration Liminaire au CTL du 4 décembre

Monsieur le Directeur,

En préalable nous vous rappelons notre attachement à un réel dialogue social qui ne consiste pas à ratifier et accompagner des réformes voulues par le seul gouvernement et ses laquais. **Nous n'appliquons pas la politique de la chaise vide par principe mais par réaction à un jeu de dupe inacceptable.**

Le projet de nouveau réseau dit « de proximité » est le sujet qui préoccupe le plus l'ensemble des agents de la DGFIP.

La nouvelle carte d'implantation de nos services que vous tentez de vendre aux élus locaux n'a en fait que bien peu évolué par rapport à la première version et ne rassure personne.

Vos seules propositions sont la création d'antennes dont la viabilité n'est pas connue, le travail à distance (dans quelles communes et dans quels locaux, combien de temps...).

Vos solutions ne peuvent être la réponse aux angoisses des collègues. De plus, les mesures d'accompagnement financières et statutaires à la mobilité subie ne sont que la transposition dans notre administration d'un véritable plan social qui ne porte pas son nom. Tout ceci apparaît comme une tentative maladroite de dédramatisation ou l'expression du mépris que la DGFIP porte à ses agents.

Ne serait-il pas plus honnête d'arrêter de parler de concertation, là où il n'y a que communication descendante ?

les points à l'ordre du jour de ce CTL en sont un parfait exemple. Vous nous présentez les mêmes documents que ceux fournis au CHS-CT du 25 novembre, malgré toutes nos observations formulées. Les membres du CHS-CT ont refusé de donner un avis sur ces 3 projets, vu le peu de documentation et le nombre de questions restant sans réponses.

Concernant le transfert de la gestion de l'EPHAD de Montlieu à la trésorerie hospitalière de Saintes, si l'argument invoqué est de « coller » à la carte hospitalière, c'est surtout pour regrouper des missions afin de devancer les fermetures programmées des trésoreries : La fermeture de la trésorerie de Montlieu est annoncée pour le 1er janvier 2022.

Concernant le regroupement de la mission foncière au SDIF de Saintes, avec transfert de la mission des SIP de St Jean d'Angely et de Marennes, aucun élément sur l'organisation même du service nous est fourni.

Rien sur la mécanique du choix des agents concernés par ce transfert, rien sur la problématique immobilière de l'installation de ce service, rien sur la gestion de sa réception

physique et son articulation avec les autres services dans un hall d'accueil sous-dimensionné ; une réception physique qui se verra complexifiée par la mise en place de l'APRDV.

Nous constatons que les arguments avancés pour justifier ce regroupement sont ceux que les organisations syndicales avaient émis pour s'opposer à la fusion des SIP-CDIF il y a quelques années. Quelle ironie !

A l'époque la DG s'est refusée à créer des cellules foncières dans les SIP pourtant préconisées par les groupes de travail. Aujourd'hui, il est demandé aux chefs de services de cibler « les agents maîtrisant le foncier ». Après avoir demandé aux chefs de services de présenter une liste d'agents éligibles à la prime PAS, ils vont devoir choisir les agents éligibles au transfert de poste.

C'est une méconnaissance affligeante du travail collectif des agents de base du SIP qui sont appelés à embrasser l'ensemble des tâches du service compte tenu du sous-effectif permanent dans l'ensemble des sites.

Nous ne pouvons accepter cela et nous considérons que dans ce cas précis l'accompagnement personnalisé des agents est inexistant car la direction générale par ces instructions privilégie les métiers aux agents. Il y aura des dégâts et nous trouvons plus que dangereux que la responsabilité de déplacer des agents repose sur les épaules d'un chef de service. Nous allons au-devant de problématique dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences.

Concernant la généralisation de l'APRDV au 1er janvier 2020, comme pour la création du SDIF de Saintes, vous n'avez fourni qu'une documentation appauvrie.

Pourtant ce département via son CHS-CT a fait intervenir le pôle ergonomique du ministère sur la généralisation de l'Accueil Personnalisé sur Rendez -Vous.

Qu'avez-vous retenu de ces préconisations ? Rien ou presque rien.

En effet, vous avez décidé contrairement aux préconisations de ce pôle ergonomique de mélanger l'accueil personnalisé sur rendez-vous avec le flux courant des redevables et ceci même en période de charge.

Ce sont les agents d'accueil et leur chef de service qui devront palier à des difficultés qui vont s'avérer dans certains cas ingérables.

En tant qu'agent mais aussi en tant que représentant du personnel nous ne devrions pas poser les questions suivantes :

- Où sont les préconisations, les boîtes à outils que devrait nous fournir la direction générale ?
- Où sont les marges de manœuvres quand des sites comme Saintes sont sous dimensionnés pour faire face à leur réception physique ?
- Où se trouve le début d'une présentation d'une solution ?

Nous ne pouvons que constater que nous nous n'avons jamais connu une telle gestion dans ce département parce que Monsieur le Directeur vous avez décidé de suivre aveuglément toutes les instructions du ministère qui ne soucie guère de la sécurité des agents et de leurs conditions de travail malgré la multitude d'outils de prévention.

Alors Monsieur le Directeur ne vous étonnez pas de voir une partie des agents faire appel à votre responsabilité avec la rédaction collective d'une fiche de signalement portant sur cette généralisation.

Où s'arrête désormais votre loyauté envers une direction générale qui est en train de broyer littéralement une partie des agents ?

Combien d'arrêts maladie faut-il pour une prise de conscience dans ce département ?

Nous ne parlons pas de sous-effectif, de missions ou de suppression d'effectif, nous parlons tout simplement de sécurité, de condition de travail et de responsabilité.

Depuis le 26 novembre 2019, nous connaissons, après plusieurs mois d'attente interminables, les éventuelles dates de fermeture et de transfert de service.

Les organisations syndicales signataires de cette liminaire feront tout leur possible pour mettre fin à ce projet mortifère qui n'est que le démantèlement pur et simple du réseau de proximité de ce ministère.

Dans cette mobilisation, nous nous ferons accompagner de ces agents qui ont participé à notre votation intersyndicale départementale: Sur 77 % de participants, 97 % des agents de ce département sont opposés.

Notre présence à ce CTL reviendrait à venir discuter avec vous de la taille de la corde pour nous pendre ou de la date de nos funérailles, nous nous y refusons.

Les représentants CGT, Solidaires, CFDT et FO